

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° AR2021-01

REPUBLIC FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETEES DU PRÉSIDENT

**Arrêté de la Présidente portant désignation de Messieurs LECOFFRE et MARTIN-TEISSÈRE pour représenter la communauté d'agglomération Terre de Provence au sein de la CAO spéciale au titre du groupement de commande constitué par l'association du bassin Vaucluso-Rhodanien**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-5 et L. 5211-9 3e alinéa.

**VU** les procès-verbaux de la séance du conseil communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du Conseil de communauté, à l'élection de Madame Corinne CHABAUD en tant que Présidente et à l'élection des Vice-Présidents ;

**VU** la délibération n° 79/2020 en date du 23 juillet 2020, portant élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO).

**VU** la délibération n° 133/2020 du 19 novembre 2020 portant modification de la composition de la commission d'appel d'offres

**VU** le groupement de commandes, constitué sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique, entre les membres de l'association du bassin Vaucluso-Rhodanien disposant de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » en vue de la réalisation d'une étude préalable à la modernisation du centre de tri de Vedène , auquel a adhéré Terre de Provence par délibération n° 141/2020 en date du 19 novembre 2020

**CONSIDERANT** que la coordination du groupement sera assurée par le SIECEUTOM.

**CONSIDERANT** que ce marché sera attribué par une commission d'appel d'offres spécifique, constituée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par membre du groupement.

**CONSIDERANT** que ces représentants doivent être élus parmi les membres des CAO internes.

**CONSIDERANT** que la Présidente peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

# ARRÊTE

Envoyé en préfecture le 22/01/2021

Reçu en préfecture le 22/01/2021

Affiché le

Berger  
Levraud

ID : 013-200035087-20210121-AR2021\_01-AR

## ARTICLE 1 : Champ d'application et étendue de la délégation de fonction accordée à Messieurs LECOFFRE et MARTIN-TEISSÈRE

Madame Corinne CHABAUD, Présidente, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de fonction à :

- Monsieur Eric LECOFFRE, 11<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux déchets en tant que titulaire
- Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, 1er Vice-Président, délégué aux finances et à la commande publique, en tant que suppléant

pour représenter la Communauté D'agglomération Terre de Provence au sein de la CAO spécifiquement créée par l'association du bassin Vaucluso-Rhodanien dans le cadre du groupement de commande constitué pour la réalisation d'une étude préalable à la modernisation du centre de tri de Vedène

## ARTICLE 2 : Validité des délégations

Le représentant de l'exécutif exerce sa fonction de président de la commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation des services publics jusqu'à la fin du mandat de l'assemblée délibérante. Ces délégations subsistent donc tant qu'elles ne sont pas rapportées.

## ARTICLE 3 : Application

Madame la Directrice Générale des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transcrit au registre des arrêtés de la Présidente, transmis à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, affiché, publié et notifié à l'intéressé.

Fait à Eyragues, le 21/01/2021

La Présidente,  
Corinne CHABAUD



La Présidente,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....  
Signature de l'agent/élu

A large, handwritten blue ink signature, likely belonging to Corinne Chabaud, is written across the bottom right of the document.